AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1162025-DE
Reçu le 08/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Cession parcelle AN 80 au lieu-dit « Peyrounère »

N° 116/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : DUFAU Patrice

La Commune est propriétaire, au lieu-dit « Peyrounère » de la parcelle AN 80.

Monsieur Pascal LALAGUE et Madame Joëlle BRANDALISE, propriétaires du terrain riverain identifié au cadastre AN 79, en ont proposé l'acquisition à la Commune. Ce bien, d'un seul tenant, non bâti, sans usage particulier pour la Commune, et d'une contenance totale approximative de 7 ares 35 centiares, est situé en zone A du PLUI, zone agricole.

AR Prefecture

047-214701955-20251002-DEL1162025-DE
Reçu le 08/10/2025

Sollicités, les Domaines ont rendu leur avis le 24 juillet 2024 et ont estimé la valeur du bien à 735 €, avec une marge d'appréciation de 10%. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager la cession de la parcelle cadastrée sous le numéro AN 80, d'une superficie totale de 735 m² moyennant le prix de 800 €, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur ;
- Signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ENGAGER** la procédure de cession, au bénéfice de Monsieur Pascal LALAGUE et Madame Joëlle BRANDALISE ; avec faculté de leur substituer toute personne physique ou morale dont ils demeureraient solidaires le cas échéant, concernant les parcelles cadastrées AN 80 d'une contenance de 7 ares et 35 centiares, indiquées sur le plan ci-joint, aux conditions suivantes :
  - La cession se fera à titre onéreux, au prix de 800 € TTC.
  - L'ensemble des éventuels frais annexes (géomètre, diagnostics, frais d'actes...) seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- **D'INSCRIRE** le prix de la vente au Budget Principal de la Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la reception en Sous-préfecture de Nérac le . . . . . .

Et de la publication à Nerac le . . . . . .

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,